Département du Finistère

Commune de CAMARET-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212900229-20260225-DEL2607-DE

Convocation et affichage : 19/02/2026 Affichage Procès-verbal : 26/02/2026	
Nombre de conseillers en exercice : **23**	
Présents : **20**	Votants : **21**

L'an deux mille vingt-six, le 25 février à 18 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. TANIOU Claude, Mme HUGOT Jacqueline, M. LEBERTRE Claude, Mme LE ROUX-LE PAGE Majo, M. JULIEN Laurent, M. LE ROY Gilles, Mme HERRY Monique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme BROGLIN Marine, Mme PRIOL Gaëlle, Mme GUELLEC Edith, Mme PASQUET Johanne, M. MARTIN Bertrand, M. Dominique THOMAS, Mme LAGADIC Christiane, Mme CALVEZ Michèle, M. POUDOULEC Raymond, M. BLAIZE Christian.

Absents excusés : M. MENESGUEN Xavier donne pouvoir à M. Dominique THOMAS.

Absents : M. SANQUER Jacques, Mme LE FLOCH Maryvonne.

Secrétaire de séance : Mme HUGOT Jacqueline.

Délibération n° 26.07 | 8.4 Aménagement du territoire

Retrait de la délibération 25-43 portant ouverture du budget annexe du lotissement « Les résidences de l'Océan »

Très récemment, les services de la DGFIP ont fait remonter la nécessité de ne pas individualiser les différents budgets annexes de lotissements. A cette fin, par délibération 25-65 du 17 décembre 2025, la commune avait créé un budget annexe « Lotissements » qui contiendra l'ensemble des opérations de lotissements de la commune.

Dès lors, il convient de retirer la délibération 25-43 qui avait créé le budget annexe du lotissement « Les résidences de l'Océan ». Le retrait de cette délibération n'implique en rien un abandon des opérations afférentes à ce projet. Simplement, les opérations comptables relatives à ce projet seront inscrites dans le budget annexe « Lotissements » créé par délibération 25-65 précitée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants ;
Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif au référentiel budgétaire et comptable M57
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, notamment son tome II (page 33) imposant que la collectivité regroupe l'ensemble des opérations du type lotissement au sein d'un seul budget annexe ;
Vu la délibération 25-43 portant ouverture du budget annexe du lotissement « Les résidences de l'océan » ;
Considérant qu'il convient désormais de retracer toutes les opérations comptables inhérentes aux projets de lotissement dans un budget annexe général « Lotissements » et non d'individualiser les différents lotissements dans différents budgets annexes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

Article 1 : de retirer la délibération 25-43 portant ouverture du budget annexe du lotissement « Les résidences de l'océan ».

Article 3 : de charger le Maire de la transmission de cette délibération et de procéder à toutes les mesures utiles à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Joseph LE MÉROUR

MAIRIE DE CAMARET-SUR-MER (Finistère)

Le Secrétaire de séance,
Mme HUGOT Jacqueline

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.